



L'actualité de

Catherine
MORIN-DESAILLY

Sénatrice de la Seine-Maritime
Conseillère régionale de Normandie



N°30
Juillet 2021

ÉDITO

Depuis maintenant plus d'un an, notre pays et le reste du monde vivent au rythme de la pandémie mondiale de la Covid-19. Entre deux vagues, le temps que la vaccination permette une immunité collective efficace, il faut « faire avec ».

La gestion de cette crise inédite aura beaucoup occupé le parlement ce semestre à débattre au coup par coup de projets de loi déposés par un gouvernement tentant de faire face. En mai dernier, le projet de loi de gestion de la sortie de crise sanitaire laissait espérer une sortie de crise possible (entre le 1er juin et le 30 septembre) assortie d'un assouplissement progressif des mesures. C'était sans nul doute pêcher par excès d'optimisme face à la réalité d'un virus qui ne connaît pas de frontières.

Les annonces du Président de la République, le 12 juillet dernier, ont marqué une nouvelle étape dans la lutte contre le virus et le risque d'une nouvelle vague à la fin de l'été avec la prédominance du variant Delta. Avec le projet de loi relatif à la gestion de la crise sanitaire visant à adapter les mesures de lutte contre l'épidémie de covid-19, le Gouvernement, propose donc de « concilier durablement la poursuite des différentes activités avec une maîtrise de la circulation du virus sur le territoire national, et de tenir compte de l'effort de la Nation en faveur de la vaccination ».

Même si tout cela paraît un peu confus, y a-t-il d'autres choix ? Le re-confinement et la restauration du couvre feu généralisé seraient, qu'on se le dise, un drame. Dans ce contexte, le pass sanitaire peut exceptionnellement être un levier, pour amplifier la vaccination nous menant à l'immunité vaccinale. Les vaccins sont disponibles et gratuits, proposés à tous. A ce titre, il faut bien le reconnaître, le débat que nous avons en France est un débat de riches face à tant de pays comme l'Afrique, l'Inde ou le Brésil où ceux-ci sont inexistantes ou presque et où la pandémie fait rage.

La vaccination doit être la priorité et c'est notre meilleure arme pour combattre le virus. Faut-il une vaccination obligatoire générale ? Ce serait égalitaire et pédagogique, mais le souhaitable est-il possible et acceptable ? Au moins la vaccination obligatoire des soignants, elle, va de soi. Le pass sanitaire porte-t-il atteinte aux libertés ? Oui, indéniablement bien sûr. Il y a banalisation : quatorze périodes d'état d'urgence depuis 2015 ! Cette atteinte est-elle proportionnelle au risque ? Pour le Gouvernement, oui, face à la charge virale. À l'Assemblée nationale, le pass a été décrit comme un outil de liberté, ce raisonnement a ses limites : le pass sanitaire ne soigne pas, il réduit le brassage social, point. Il faut comprendre les interrogations des restaurateurs et des responsables de lieux culturels à son égard. C'est la raison pour laquelle, au Sénat, nous nous sommes employés à trouver le bon équilibre mais rien ne serait pire qu'une nouvelle fermeture causée par une nouvelle vague. Quoiqu'il en soit, rien ne justifie l'extrême violence dirigée par les opposants au pass sanitaire, ou les amalgames faits avec la période nazi. Là où le port de l'étoile jaune était synonyme de condamnation à mort, le pass sanitaire vise à protéger des vies. Dans une société de défiance, voire de peur, marquée par l'individualisme, nous autres, responsables politiques, devons donc cultiver une éthique de la responsabilité et du respect des autres. La liberté de chacun à juste titre revendiquée ne saurait qu'être assortie d'un devoir de solidarité et de responsabilité. Quoiqu'il en soit, très attaché à la défense des libertés publiques, sur chacun de ces textes, le Sénat a continué de veiller à des règles claires et à un encadrement aux pouvoirs exceptionnels en précisant qu'il s'agit bien d'un état d'urgence sanitaire. Depuis le début d'ailleurs, le Sénat exige des garanties autour du pass sanitaire, à savoir d'assurer la non divulgation d'informations médicales individuelles ; la protection du secret de ces informations ne pouvant faire l'objet d'aucun compromis.

Au delà des débats autour de l'état d'urgence sanitaire, cette session aura été marquée par deux textes, d'une part la loi « Climat et résilience » d'autre part la loi « 4D(3DS) ». Promise au lendemain de la crise des gilets jaunes, celle-ci était très attendue. Fidèle à sa façon d'agir, le Sénat a essayé de tirer le meilleur de ces textes mais leur examen a montré que le chemin était encore long pour voir un gouvernement faire réellement confiance aux collectivités locales sur le terrain de la transition écologique comme sur tous les autres. On ne peut pas appeler un texte « déconcentration et décentralisation » si on ne s'en donne pas les moyens. La loi est apparue comme une succession de mesures sans colonne vertébrale, témoignant d'une vraie vision pour la France. Il faut précisément tirer les enseignements de la crise sanitaire en remettant les élus au cœur du processus de décision ; avec ses 50 propositions, c'est ce que le Sénat a tenté de faire ! Mais il y hélas encore trop de centralisme dans ce pays et une frilosité à décentraliser. Il y a la main invisible de l'État qui veut continuer à maîtriser l'ensemble des sujets y compris du quotidien !

Peut être avec cela, on peut comprendre le fort taux d'abstention aux dernières élections départementales et régionales, quand en plus, les médias nationaux ignorent dans leurs colonnes l'enjeu de l'élection, sont incapables d'en faire la promotion et la pédagogie, se contentant d'en faire une question devant oui ou non favoriser l'élection de madame Le Pen à la présidence de la République l'année prochaine !

Il y a beaucoup à méditer sur l'état de notre société en ce début de siècle, sur le sens de l'intérêt général, les droits mais aussi les devoirs de chacun. Face aux immenses défis que nous avons à relever ensemble, crise sanitaire, économique et sociale qui en découle, défi climatique, transition numérique et maîtrise de notre souveraineté, jamais les valeurs de responsabilité et de solidarité n'auront été aussi essentielles. Ce débat devra être poursuivi dans les prochains mois alors que se profile une autre élection.

D'ici là profitez de la période estivale pour vous reposer et vous ressourcer si vous le pouvez ! Sachez que je reste toujours à votre écoute et à votre disposition sur tout sujet. Bel été à chacune et chacun d'entre vous !



Très chaleureusement
Catherine Morin-Desailly

SOMMAIRE

Page 1 :
Édito

Page 2/3 :
Bilan de la session
1^{er} semestre 2021

Page 4 :
Sur le terrain

Page 5 :
Sur tous les fronts

Page 6 :
Des sujets qui
préoccupent les élus

Page 7 :
Mes actions au Sénat

Page 8 : A noter



STRATÉGIE VACCINALE DE L'UNION EUROPÉENNE

D'emblée, dès les débuts de l'épidémie, c'est au niveau européen, avec l'accord des Etats membres, que la stratégie vaccinale a été élaborée et que la production et la distribution des vaccins ont été organisées.

C'est également à l'échelle européenne qu'est mené l'effort de solidarité mondiale des Etats membres de l'Union afin que les populations des pays avec moins de moyens sanitaires puissent recevoir des vaccins.

C'est la raison pour laquelle, avec la commission des affaires européennes, nous avons tenu à auditionner le 30 mars 2021 le commissaire européen au marché intérieur en charge de ce dossier, Thierry BRETON.

Il était important de faire un point sur la stratégie vaccinale de l'Union, sur le nombre de vaccins produits et les moyens mis en œuvre pour assurer leur bonne distribution.

A ce stade, nous pouvons dire que la production et la distribution de vaccins au sein de l'Union ont atteint un niveau satisfaisant. Quatre vaccins sont à ce jour autorisés (Pfizer, Moderna, AstraZeneca, Johnson & Johnson) et deux autres sont en cours de développement (Sanofi-GSK et CureVac).

La lutte contre ce virus et ses variants étant un combat à l'échelle mondiale, Thierry BRETON a confirmé son engagement très fort à ce que, le plus rapidement possible, l'Europe produise des vaccins et les distribue bien au-delà de son continent aux pays ayant peu accès à la vaccination.

Par ailleurs, considérant que l'Union européenne repose sur le principe de libre circulation des personnes, nous avons tenu à évoquer avec le commissaire la question du Pass sanitaire européen, à distinguer d'un passeport vaccinal puisque ce Pass peut être également obtenu par le biais de tests de détection dont le coût doit être économiquement raisonnable.

La position de l'Union européenne est la suivante :

- La décision d'imposer une vaccination obligatoire relève du choix souverain des Etats ;
- La mise en place d'un pass sanitaire à l'échelle nationale doit être effectuée avec un nécessaire équilibre entre l'intérêt général et le respect des libertés individuelles. Ce pass sanitaire doit s'appuyer sur des données médicales fiables et permettre de s'assurer que, selon les activités et actes où il doit être présenté, les personnes présentent peu de risques de transmettre le virus.

Les liens utiles sur la Covid-19

- Tout savoir sur la Covid-19 et son évolution en France :
www.solidarite-sante.gouv.fr
www.santepubliquefrance.fr
- Tout savoir sur le Pass sanitaire :
www.gouvernement.fr

PROJET DE LOI « CLIMAT ET RÉSILIENCE »

Le projet de loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets était un texte attendu avec pour objectif de repenser l'ensemble de nos activités et interactions afin de préserver l'environnement et de répondre aux enjeux du dérèglement climatique.

Le Sénat a contribué au texte en intégrant au mieux les différents échelons de collectivités à l'effort collectif et en veillant à l'équilibre entre la protection de l'environnement et le développement des activités économiques tout aussi vitales pour nos territoires.

Dans cette optique, j'ai relayé les attentes des forces vives de Seine-Maritime et j'ai défendu lors de l'examen du texte :

- les intérêts agricoles et forestiers afin que soient conciliés au mieux les objectifs de compensation carbone de ces activités et leur développement ;
- l'approvisionnement pour la restauration collective de produits durables et de qualité ;
- la bonne gestion des milieux aquatiques et leur restauration ;
- une meilleure mise en avant de la consommation en circuits courts ;
- un durcissement des règles d'artificialisation des sols pour les entrepôts d'e-commerce jusqu'ici exemptés des mêmes règles que d'autres surfaces commerciales (centres commerciaux, magasins en zones industrielles, etc.). Ces entrepôts d'e-commerce bouleversent l'économie locale de nos territoires car ils visent les mêmes consommateurs que les commerces physiques de nos villes et centres-villes mais se développent au détriment de ces derniers par des offres et services impossibles à concurrencer.

Lors de l'examen conjoint du texte par l'Assemblée nationale et le Sénat en commission mixte paritaire, **33% des dispositions adoptées viennent du Sénat, parmi lesquelles :**

- l'inscription de l'objectif européen de réduction des gaz à effets de serre dans le texte ;
- l'encadrement de la réglementation autour de la publicité ;
- le développement du vrac ;
- Le renforcement du pouvoir des élus locaux dans l'implantation des éoliennes terrestres par le biais d'une consultation du conseil municipal sur un projet se situant sur le territoire de sa commune. **Je regrette sur ce point l'abandon du droit de veto des maires au profit de cette simple consultation ;**
- le développement des énergies renouvelables telles que l'hydroélectricité, le biogaz, etc ;
- l'adoption de disposition visant à renforcer les différents moyens de transports durables et l'utilisation de véhicules peu émetteurs ;

- l'amélioration et l'augmentation des aides à la rénovation énergétique des logements ;
- la favorisation d'une alimentation par une production locale et issue de circuits courts dans la restauration collective ;
- le renforcement de la législation sur la transition agro environnementale visant à réduire la pollution des sols et les émissions de gaz à effet de serre.

LE SÉNAT ADOPTE UN PLFR FAVORABLE AUX COLLECTIVITÉS :

Le jeudi 1er juillet 2021, le Sénat a adopté le projet de loi de finances rectificative (PLFR) 2021 dans lequel de nombreux amendements favorables aux collectivités ont été adoptés, parmi lesquels :

- la réintégration des documents d'urbanisme et la numérisation du cadastre dans l'assiette du fonds de compensation de la TVA qui était une demande constante de l'Association des maires de France (AMF) ;
- une augmentation de la dotation de soutien à l'investissement local de 180 millions d'euros afin « d'encourager les collectivités locales à s'engager dans des investissements verts inscrits dans la dynamique du plan de relance » ;
- la possibilité pour les communes et EPCI ayant instauré une taxe locale sur la publicité extérieure de mettre en place, pour 2021, un abattement exceptionnel de 10% à 100% (comme en 2020) dans le but de soutenir les commerçants ;
- la mise en place d'un important dispositif de soutien aux autorités organisatrices de la mobilité en raison de la baisse de 20% de leurs recettes en 2020 suite à la généralisation du télétravail dans de nombreux métiers.

J'ai été particulièrement attentive aux sollicitations de notre département. A ce titre, j'ai défendu un amendement visant à demander le report de la taxation du gazole non routier à la date initialement annoncée par le Gouvernement mais changée lors de la première lecture à l'Assemblée nationale.

En effet, le secteur du bâtiment a été fortement impacté par la crise sanitaire et une hausse des matières premières est prévue prochainement, ajouter une taxation du gazole non routier, indispensable à leur activité, serait contre-productif pour assurer la relance du secteur. **Il faut laisser le temps nécessaire à la transition énergétique pour le coup indispensable.** Sur ce texte, un accord entre les deux assemblées a été trouvé.



PROJET DE LOI « 3DS » : LE SÉNAT AMÉLIORE LE TEXTE

A partir d'un texte porteur de peu d'ambitions, le Sénat a adopté le 12 juillet un texte largement retravaillé et amendé avec notamment comme nouvelles dispositions :

Différenciation :

- l'extension du pouvoir réglementaire local dans plusieurs champs de compétences des collectivités territoriales ;
- l'assouplissement des mécanismes de délégation de compétences entre collectivités et entre l'Etat et les collectivités territoriales ;
- l'adaptation des compétences des maires après accord du préfet.

Transfert/Délégation de compétences :

- l'attribution de la compétence du service public de l'emploi aux Régions ;
- la clarification de la répartition des compétences entre collectivités territoriales et leurs groupements en matière de transition écologique ;
- la possibilité pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de **déléguer l'exercice d'une compétence** dont ils sont attributaires à une commune, un syndicat de communes ou un syndicat mixte.

Transfert des routes et lignes ferroviaires :

- l'allongement de la durée de l'expérimentation de la mise à disposition de routes et d'autoroutes aux régions de cinq à huit ans.

Transition écologique :

- l'attribution d'un siège spécifique aux représentants des EPCI à fiscalité propre au sein du conseil d'administration de l'ADEME ;
- le rétablissement de l'obligation de consultation de la structure de gestion des Parcs naturels régionaux lors des procédures d'évaluation environnementale et d'autorisation environnementale des plans et projets.

Urbanisme et logement :

- la décision de rendre plus progressif le rythme d'entrée dans le régime d'obligation concernant les seuils de logements sociaux ;
- l'extension de l'acquisition des biens sans maîtres au bout de 10 ans aux zones de revitalisation rurale ;
- l'implantation d'un droit de véto aux maires lorsque l'EPCI tente de diminuer leurs droits à construire.

Santé, cohésion sociale, éducation :

- l'inclusion des représentants des groupements de collectivités territoriales dans la composition du conseil d'administration des agences régionales de santé (ARS) ;
- l'instauration d'une co-présidence du conseil d'administration des ARS par le président de région.

Déconcentration :

- le renforcement des pouvoirs de la commission départementale des investissements locaux dans le cadre de la procédure d'octroi de la dotation d'équipement des territoires ruraux et de la seconde part de la dotation de soutien à l'investissement local ;
- une meilleure représentation des élus locaux au conseil d'administration de l'Agence nationale de la cohésion des territoires et de l'ADEME ;
- l'association des maires des communes membres d'un EPCI à fiscalité propre à la signature par celui-ci des projets de convention France Services.

Simplification :

- la possibilité aux maires de recueillir auprès des administrations qui les détiennent, les informations manquantes dans le cadre de recensements ou de remontées d'informations au profit d'administrations centrales ;
- la création d'un droit à l'erreur au bénéfice des collectivités territoriales et de leurs groupements ;
- la possibilité de la tenue par visioconférence de la réunion des assemblées délibérantes des conseils régionaux, départementaux et des établissements publics de coopération intercommunale ;
- l'extension aux EPCI à fiscalité propre et à l'ensemble des communes de plus de 20 000 habitants de la possibilité de créer une mission d'information et d'évaluation.

Dispositions diverses :

- la précision de la nature des ressources attribuées aux collectivités territoriales et aux groupements concernés par les transferts prévus par le présent projet de loi ;
- le renforcement des attributions des communes d'une communauté de communes ou d'une communauté d'agglomération pour procéder à une scission de l'intercommunalité dont elles sont membres.

PATRIMOINE SENSORIEL DES CAMPAGNES : LA PROTECTION DE L'IDENTITÉ DE NOS TERRITOIRES RURAUX INSCRITE DANS LA LOI !

Quel maire n'a pas été confronté à des conflits de voisinage liés au bruit ? Si une grande attention doit être apportée à l'aménagement de nos villes et villages pour prévenir celui-ci (qualité acoustique de nos bâtiments et espaces publics), il est par contre difficile d'admettre les contestations contre ce qui relève du fonctionnement naturel du monde. Comment admettre les plaintes contre le chant du coq ou la cloche de l'église du village !

C'est la raison pour laquelle, face à la mul-

tiplication de ces litiges entre voisins, pour protéger ce qui apparaît comme faisant partie de notre patrimoine immatériel, **le Sénat a voté un texte de loi visant à définir et protéger l'identité des territoires ruraux, il :**

- précise explicitement dans le code de l'environnement que les sons et odeurs caractérisant les espaces naturels font partie du patrimoine commun de la nation ;
- confie aux services régionaux de l'inventaire général du patrimoine culturel le soin d'étudier et de qualifier l'identité culturelle des territoires, par la réalisation d'inventaires contribuant à la connaissance des patrimoines immobilier et mobilier conservés ;
- demande au Gouvernement de remettre au Parlement un rapport examinant la possibilité d'introduire dans le code civil le principe de la responsabilité de celui qui cause à autrui un trouble anormal de voisinage, en étudiant les critères d'appréciation du caractère anormal de ce trouble, notamment la possibilité de tenir compte de l'environnement.

MODERNISATION DE LA TNT, LA CHAÎNE DES TERRITOIRES

Début 2021, j'ai déposé une proposition de loi visant à moderniser la Télévision numérique terrestre (TNT) dont les avantages sont nombreux :

- une couverture large (97% de la population et ce de façon homogène sur tout le territoire) ;
- une offre riche et diversifiée et un rôle central dans l'écosystème culturel ;
- un service gratuit ;
- une simplicité d'accès ;
- une adaptabilité aux appareils des français ;
- un anonymat lié à son utilisation.

La TNT est LA chaîne de nos territoires : elle donne la possibilité à tout un chacun d'accéder à des programmes diversifiés, **il faut donc lui donner les moyens de sa modernisation et de la faire évoluer, notamment par le lancement de l'ultra-HD pour une meilleure qualité et un meilleur rendu**, ce qui implique de nouvelles obligations en matière de compatibilité des récepteurs de télévision.

Mobilisée sur ce sujet, j'ai profité du texte relatif à « la régulation et à la protection de l'accès aux œuvres culturelles à l'ère numérique », pour introduire par voie d'amendement ma proposition de loi.

Adoptée à l'unanimité, elle permettra de ne pas laisser passer le train de la modernité et de relever les défis à venir, au regard notamment de la prochaine diffusion des Jeux Olympiques de 2024.

Le texte sera adopté définitivement par le Sénat et l'Assemblée nationale à la rentrée prochaine.

L'ÉCONOMIE DU LIVRE CONFORTÉE :

Les librairies indépendantes sont des lieux de vie et de culture pour nos villes et centres-villes. Elles ont beaucoup souffert de la crise sanitaire suite à des fermetures successives et n'ont pas les mêmes capacités de distribution que les géants du commerce en ligne pour assurer des services de livraison. De longue date, l'irruption de ces derniers, bousculant le modèle économique de la filière du livre, est une préoccupation de notre commission de la culture qui avait déjà légiféré sur ce sujet en 2011. Afin de conforter l'économie du livre et de renforcer

l'équité entre les acteurs, nous avons adopté en juin des dispositions permettant de rétablir un équilibre entre les librairies indépendantes et les grandes plateformes à l'origine de pratiques anticoncurrentielles par le biais des livraisons gratuites, impossibles à intégrer dans les services des petites structures. Intervenant au nom de mon groupe, particulièrement mobilisée sur ces sujets depuis de nombreuses années, et prenant en exemple la Normandie, j'ai tenu à rappeler le caractère essentiel de nos librairies dans l'animation des territoires. Le texte a été adopté à l'unanimité par le Sénat.



NOTRE-DAME-DE-BONDEVILLE
Visite de la bibliothèque départementale de prêt

SAINT-PIERRE-DE-VARENGEVILLE
FLAUBERT 21
Vernissage de l'exposition
de Sandra Binion :
« A la recherche d'Emma »



LONGUEVILLE-SUR-MER
Signature du contrat de
transition écologique



PORT-JEROME-SUR-SEINE
Inauguration du Bac 24



YVETOT
Cérémonie du 14 juillet



VATTEVILLE-LA-RUE
Inauguration de la halle des randonneurs



DUCLAIR
Visite de l'entreprise Knauf Industries



VAL-DE-LA-HAYE
Bicentenaire de la mort de Napoléon Bonaparte



Cérémonie
de la traite de



ROUEN
Aître Saint-Maclou
Salon des éditeurs normands



ROUEN
Inauguration de l'extension du lycée
Jean-Paul II



ROUEN
Cérémonie du 76ème anniversaire
de l'armistice
de la guerre 39-45



ROUEN
Hôtel de police
Cérémonie d'hommage aux policiers
morts pour la France



ROUEN
Cérémonie officielle
Jeanne d'Arc



VARNEVILLE-BRETTEVILLE
Remises de médailles d'honneur régionale, départementale et communale



NEUFCHATEL-EN-BRAY
Rencontre sur la défense extérieure contre l'incendie



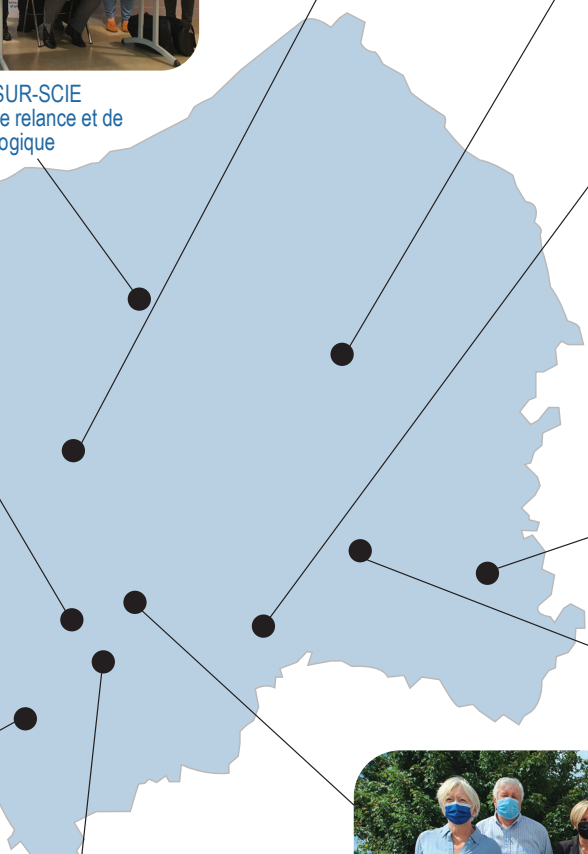
SUR-SCIE
Relance et technologie



RUY-FLAUBERT 21
Vernissage de l'exposition du FRAC Rouen Normandie « Dépayser Madame Bovary »



DAMPIERRE-EN-BRAY
Inauguration de la halte cycliste et remise de l'honorariat à l'ancien maire, Emmanuel DUCLOS



SIGY-EN-BRAY
Visite de « La Fabrique de Sigy » futur lieu de création artistique



ISNEAUVILLE
Conférence de presse avec les élus opposés à l'implantation non concertée d'une aire d'accueil pour les grands rassemblements



ROUEN
Journée nationale des mémoires de l'esclavage et de leurs abolitions



**LYONS-LA-FORET
FLAUBERT 21**
Inauguration du circuit photographique « Madame Bovary, secrets de tournage »



des fêtes de l'Arc



**ROUEN
FLAUBERT 21**
Inauguration de l'exposition « Salammbô. Fureur ! Passion ! Eléphants ! »



**ROUEN
FLAUBERT 21**
Maison Marrou
Vernissage de l'exposition « Madame rêve en Bovary »

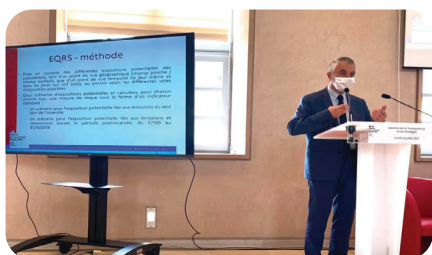


**ROUEN
FLAUBERT 21**
Accueil d'une délégation de 30 ambassadeurs du groupe francophone à l'UNESCO

**SUR
TOUS LES
FRONTS**



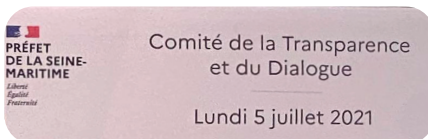
INCENDIE DE LUBRIZOL



Suite à ma rencontre avec les représentants de l'Union des victimes de Lubrizol au début du mois de juin, j'ai tenu à attirer l'attention du ministre des solidarités et de la santé, Olivier VERAN, sur le suivi épidémiologique et sanitaire des populations touchées par les conséquences de l'incendie de l'usine Lubrizol à Rouen.

En ma qualité de membre de la commission d'enquête chargée d'évaluer l'intervention des services de l'Etat dans la gestion des conséquences environnementales,

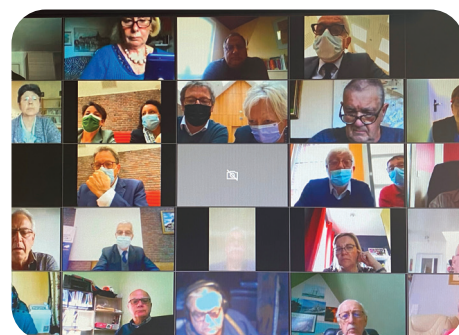
sanitaires et économiques de cet incendie, j'ai souhaité lui demander l'état d'avancement de la mise en place des deux registres de morbidités que nous avons proposés dans notre rapport : l'un relatif aux cancers généraux et l'autre concernant les malformations congénitales.



Pour l'heure, ma question écrite n'a pas obtenu de réponse de la part du ministre, mais le sujet a été évoqué lors du dernier Comité de la transparence et du dialogue auquel j'assistais le 5 juillet dernier en Préfecture de Seine-Maritime.

Je reste très vigilante sur ce dossier et mobilisée pour obtenir des réponses claires de la part du Gouvernement.

DÉFENSE INCENDIE



Le 17 mai dernier, avec mes collègues, Agnès CANAYER, Pascal MARTIN et Patrick CHAUVET, nous avons organisé une réunion d'informations et d'échanges sur les contraintes liées à la Défense extérieure contre l'incendie en présence d'Hervé MAUREY, sénateur de l'Eure et rapporteur de la mission d'évaluation et de simplification des normes relatives à la DECI du Sénat.

Cette rencontre a permis aux élus de faire remonter leurs difficultés dans ce domaine et de faire des propositions concrètes, enrichissant ainsi les travaux de la mission d'information.

Après un travail de plusieurs mois, de consultation de l'ensemble des acteurs, d'auditions ... la délégation aux collectivités territoriales a fait le constat que la réforme de la DECI engagée par l'Etat en 2011 n'a pas tenu ses promesses, et qu'au contraire elle a introduit dans de nombreux cas des contraintes supplémentaires et injustifiées pour les communes. Les rapporteurs sont prononcés pour une remise à plat de la DECI et ont présenté leurs 20 recommandations, dont :

- **réalisation par l'État d'une évaluation exhaustive, département par département, des conséquences de la réforme de la DECI en 2011, en liaison étroite avec les maires ;**
- **révision des Règlements départementaux avec la réalisation d'une étude d'impact permettant de mesurer leurs conséquences financières sur les communes et les solutions alternatives ;**
- **assouplissement des règles, chaque fois que cela est possible ;**
- **mise en place d'une méthodologie précise et exigeante de concertation des acteurs ;**
- **renforcement de l'accompagnement technique et budgétaire des communes.**

Le rapport démontre que la DECI a besoin d'une modernisation au service de l'ensemble de ses acteurs et demande à l'Etat de l'engager dans les meilleurs délais. Si cela n'était pas le cas, la délégation aux collectivités prendra ses responsabilités et déposera une proposition de loi sur la base des enseignements de cette mission d'information.

CLASSEMENT DES EGLISES SAINT-NICAISE ET SAINT-ROMAIN



Préoccupée par la sauvegarde du patrimoine en Seine-Maritime, je me suis mobilisée en faveur de notre classement de deux églises rouennaises : Saint-Nicaise et Saint-Romain.

Sensibilisée respectivement par l'association « La Boise Saint-Nicaise » et des conseillers du quartier gare, après avoir échangé avec des experts du Patrimoine, j'ai entrepris de nombreuses démarches pour obtenir leur classement.

Construite au XVIème siècle, l'église Saint-Nicaise, a comme particularité de posséder une nef et un clocher reconstruits en béton armé au XXème siècle sur des plans des architectes Pierre CHIROL et Emile GAILLARD. En mai 2019, j'ai saisi le Président de la commission régional d'architecture et du patrimoine (CRPA) de Normandie, David NICOLAS, ainsi que le Directeur Régional des Affaires Culturelles afin d'étudier la possibilité de préserver cette église, déjà inscrite depuis 1981 au titre des monuments historiques.

Après un avis favorable de la CRPA et du conseil municipal de Rouen, tous les feux sont au vert pour le classement de la totalité de l'édifice cette fois par la commission nationale. Celui-ci permet de mieux suivre et accompagner le projet de réhabilitation-restauration.



Saint-Romain est une église baroque dont la première pierre a été posée en 1679 et qui a été reconstruite à la fin du XVIIème siècle et qui aujourd'hui est menacée par un projet immobilier la jouxtant. J'ai également saisi la CRPA dans la perspective de son classement, qui a reçu un avis favorable de la CRPA, avis suivi par le conseil municipal de Rouen.

Après le classement du Pont Colbert à Dieppe, c'est une véritable satisfaction d'avoir obtenu gain de cause. Ces bâtiments sont ainsi déjà protégés du fait de leur intérêt historique, architectural ou artistique.



DES CONSERVATOIRES

Les mesures de confinement et de couvre-feu ont fortement impacté l'ensemble des activités d'enseignement, de loisirs et culturelles. Les conservatoires, qui font passer des examens, délivrent des diplômes et enseignent de nombreuses matières à toutes les tranches d'âge et en particulier à la jeunesse, n'avaient depuis mars 2020 aucune consigne claire sur les modalités d'enseignement et d'éventuelles dérogations au couvre-feu.

Pire encore, les Directions Régionales des Affaires Culturelles (DRAC) donnaient des consignes différentes selon les régions, plaçant ces établissements dans une situation d'incompréhension et de détresse. Sollicitée par des directeurs de conservatoire de mon département et de la région, j'ai, avec le soutien de nombreux collègues, adressé deux courriers à la ministre de la culture afin de l'alerter de cette situation. Nous lui avons demandé de clarifier les règles applicables aux conservatoires afin que soit assurée au mieux la continuité pédagogique pour tous les élèves.

DU CONTOURNEMENT EST DE ROUEN

Le projet de contournement Est de Rouen est un projet de longue date indispensable au désengorgement de plusieurs villes de la métropole, à la lutte contre la pollution et s'inscrit dans une stratégie globale de transports de marchandises ; il concerne un grand nombre de collectivités de Seine-Maritime et de Normandie.

Face aux incertitudes de changement de position du conseil métropolitain au lendemain des élections municipales, le 19 janvier dernier j'ai tenu à interpeller le ministre des transports afin qu'il fasse part de ses intentions sur l'aboutissement de ce projet. Le Gouvernement a réaffirmé la nécessité de poursuivre le projet pour lequel le Département de la Seine-Maritime et la Région Normandie contribuent largement, encore plus suite au retrait de la Métropole rouennaise..

DE LA PROTECTION DES DONNÉES DES FRANÇAIS

La question de la protection de nos données de santé mais aussi celles de notre industrie, en grande partie numérisée depuis quelques années, est au cœur des enjeux actuels et futurs. Le 17 mai dernier, le Gouvernement annonçait la création d'un cloud dit de "confiance", un label français visant à inciter les entreprises françaises à utiliser les technologies des GAFAM (Google, Amazon, Facebook, Apple et Microsoft) pour le stockage de leurs données sensibles.

Cette stratégie du Gouvernement n'est hélas pas nouvelle : en 2019 il avait déjà confié à Microsoft sans appel d'offre spécifique la gestion des données de santé des français. Une initiative incompréhensible au moment même où la commission européenne a lancé une enquête sur la gestion des institutions par les géants américains.

En effet, ouvrir aux GAFAM l'accès à toutes ces données n'est pas sans danger ! La loi aux Etats-Unis (le Foreign Intelligence Surveillance Act (FISA)) permet, en effet, aux services secrets américains de récupérer les données gérées par des entreprises américaines où qu'elles soient dans le monde.

Face à ce risque majeur, j'ai interpellé le gouvernement le 2 juin 2021 lors des questions d'actualité pointant le danger d'abandonner aux GAFAM la gestion de nos données les plus sensibles alors que nous disposons de solutions alternatives permettant de garantir notre souveraineté. Il existe des entreprises françaises et européennes de dimension internationale auxquelles on ne fait même pas appel.

Hélas, c'est à la «gafamisation» de nos administrations que nous assistons !

DE FRANCE 4, LA CHAÎNE DE LA JEUNESSE

France 4 est au sein de l'audiovisuel public de France Télévisions, la chaîne pour la jeunesse. Depuis le premier confinement, son offre éducative s'est considérablement enrichie.

A l'heure où les enfants sont sollicités de toute part par les plateformes et applications telles que Youtube (américaine) et Tik Tok (chinoise), cette chaîne par ailleurs dépourvue de publicité constitue une offre essentielle. C'est la raison pour laquelle, lors de l'annonce de sa suppression à l'époque par la ministre de la culture Françoise NYSSEN, je m'étais mobilisée demandant un moratoire pour sa pérennisation.

Interrogée par les sénateurs, lors de la dernière loi de finances, Roselyne BACHELOT confirmait sa suppression pour août 2021. C'est la raison pour laquelle, avec plusieurs collègues, nous avons, dans une tribune parue au Journal du Dimanche le 9 mai dernier, affirmé notre opposition à la suppression programmée de France 4 ; la suppression de la chaîne n'entraînerait que très peu d'économies au détriment de la disparition d'une chaîne consacrée à des programmes jeunesse accessibles à tous.

Dans le cadre de l'examen du projet de loi « relatif à la protection et à la régulation de l'accès aux œuvres culturelles à l'ère numérique », nous avons donc voté un amendement gravant l'existence d'une chaîne consacrée à des programmes jeunesse de 6 heures à 20 heures.

Cet amendement permettra en outre de pérenniser Culturebox (retranscription de spectacles en numérique), chaîne éphémère particulièrement bienvenue dans ce contexte de crise sanitaire et de reprise progressive de la vie culturelle de notre pays.

DE LA RÉSERVE D'AJUSTEMENT DU BREXIT ET DE LA PÊCHE

La sortie définitive du Royaume-Uni de l'Union européenne, ou le « Brexit », a de nombreuses conséquences économiques pour tous les Etats membres, et particulièrement la France qui est un grand partenaire économique de celui-ci.

Un accord de commerce a été trouvé afin de relancer au mieux les interactions économiques entre le Royaume-Uni et l'Union européenne mais certains points de l'accord et leurs effets continuent à susciter inquiétudes et interrogations sur ses modalités d'application, notamment :

- le secteur de la pêche : les mesures prévues ne sont que provisoires et incomplètes.

La France et le Royaume-Uni partageaient des zones de pêche britanniques qui avaient un statut particulier. Désormais, les pêcheurs français sont dans l'obligation de demander une autorisation pour exploiter ces zones contrairement aux pêcheurs anglais.

- la situation des ports du Nord-Ouest de la France, particulièrement ceux de Normandie. Ils sont aujourd'hui affaiblis et les compagnies ferries transmanche voient leur activité quasi à l'arrêt alors même qu'ils devront s'adapter à une nouvelle réglementation source d'investissements colossaux dans leurs infrastructures.

Si l'Union européenne a proposé la création d'un fonds d'ajustement au Brexit, celui-ci se révèle insuffisant en raison de ses critères de répartition. C'est pour cette raison que j'ai interpellé le Gouvernement le 3 mars dernier dans le cadre d'un débat sur l'Accord de commerce et de coopération entre le Royaume-Uni et l'UE, évoquant la nécessité que soient repensées les méthodes d'attribution.

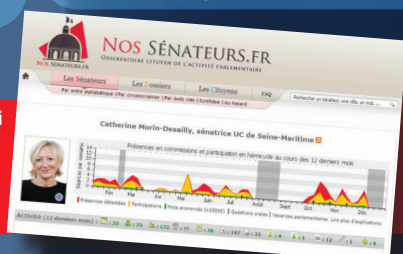
Quelques jours plus tard, la commission des affaires européennes et celle des affaires étrangères du Sénat se réunissaient et adoptaient une proposition de résolution européenne sur cette réserve d'ajustement au Brexit, dont je suis cosignataire.

Ces interpellations auprès du Gouvernement et de l'Union européenne ont contribué à une révision des critères d'attribution en faveur de plus d'efficacité et de justice pour nos acteurs économiques.

Catherine MORIN-DESAILLY classée parmi les 100 sénateurs les plus actifs.

(nombre de rapports, questions écrites)

d'après le site www.nossenateurs.fr





AU SECOND SEMESTRE 2021, LE SÉNAT EXAMINERA :

- fin septembre / mi-octobre :

- conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi relatif à la régulation et à la protection de l'accès aux œuvres culturelles à l'ère numérique
- proposition de loi visant à protéger la rémunération des agriculteurs
- proposition de loi visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels

- mi-novembre/début décembre :

- projet de loi de financement de la sécurité sociale et projet de loi de finances 2022

103^{ÈME} CONGRÈS DES MAIRES ET PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉS DE FRANCE

L'Association des maires et des présidents d'intercommunalités organisera du **16 au 18 novembre prochain** son 103^{ème} congrès, à Paris au Parc des expositions de la Porte de Versailles (pavillon 5)

MES COURRIERS AU GOUVERNEMENT :

Ce semestre, la crise sanitaire a impacté de très nombreux secteurs, révélant des problèmes spécifiques sur lesquels avec mes collègues, j'ai tenu à saisir avec mes collègues le Gouvernement :

A propos de la Crise sanitaire :

- courrier au ministre de la santé sur la **situation de la réanimation en France** ;
- courrier au Premier Ministre à propos de **l'impact des mesures sanitaires sur la démocratie locale** ;
- courriers au Président de la République, l'un sur la **réouverture partielle des restaurants pendant le confinement**, l'autre sur la **réouverture des cinémas** ;
- courrier au ministre de l'économie sur **l'exonération du secteur de la restauration et de l'hôtellerie de la taxe de contribution à l'audiovisuel public**.

Sur des secteurs spécifiques :

Filières agricoles :

- courrier au Premier Ministre sur **l'impact du futur plan pollinisateur sur l'agriculture** ;
- courrier au ministre de l'agriculture sur les **difficultés de l'élevage bovin en temps de crise**.

Filière équine :

- courrier au Premier Ministre sur la **situation des centres équestres**
- courrier au ministre de l'intérieur sur **l'utilisation des drones et la gestion des données collectées par ces derniers**.

NOMINATIONS / ELECTIONS :

- désignée membre de la mission d'information sur le harcèlement scolaire et le cyberharcèlement du Sénat, le 26 mai.

- **réélue, le 27 juin**, conseillère régionale de Normandie, j'ai été reconduite dans mes fonctions de Présidente de la commission culture, tourisme et patrimoine.

Je représenterai également la Région Normandie au sein de plusieurs instances dont :

- L'opéra Rouen Normandie
- Les conservatoires du littoral (syndicat mixte et conseil des rivages)
- L'orchestre régional de Normandie
- Le syndicat mixte des ports de Normandie
- Le comité régional du tourisme de Normandie



Retrouvez toute l'actualité du Sénat sur le site internet

► www.senat.fr

- les Questions d'Actualité au Gouvernement (tous les mercredis de 15h à 16h15, reprennent le 22 septembre)
- les auditions
- les débats en commission et en séance
- les rapports
- les projets et propositions de loi, résolutions
- le site participatif : www.participation.senat.fr

f @senat.fr / t @senat

UNE ÉQUIPE TOUJOURS À VOTRE SERVICE

En Seine-Maritime

Collaboratrices : **Sophie HOUSSAYE**

Anne-Sophie DESCHAMPS

8 bis, rue Alsace Lorraine, 76000 Rouen

Tél. : 02 35 15 38 30

catherine.morindesailly@wanadoo.fr

Au Sénat

Collaborateur : **Louis THEVENOT**

15, rue de Vaugirard, 75291 Paris CEDEX 06

Tél. : 01 42 34 29 95

c.morin-desailly@senat.fr

Dossiers régionaux

catherine.morin-desailly@normandie.fr

Un rendez-vous, une visite sur place, je reste à votre disposition.

Les visites du Palais du Luxembourg ont repris dans des conditions sanitaires strictes.

N'hésitez pas à me contacter pour organiser votre venue au Sénat.

POUR EN SAVOIR PLUS

Retrouvez Catherine MORIN-DESAILLY sur les réseaux sociaux :

www.catherine-morin-desailly.fr

f @CatherineMorinDesailly / t @C_MorinDesailly / i cmorindesailly

Inscrivez-vous à la lettre électronique : catherine.morindesailly@wanadoo.fr

